



KASOAR
TRAVEL

VOYAGE DECOUVERTE

ARMÉNIE CIRCUIT DE 15 JOURS



Parcourir l'Arménie, c'est plonger dans son Histoire en découvrant ses incroyables reliques du passé. Mais c'est aussi se laisser charmer par la beauté de sa Nature et l'hospitalité de sa population lors de balades à la fois gastronomiques et inoubliables.

Pays encore relativement méconnu, l'Arménie est une jeune république à l'Histoire d'une richesse immense, mais remplie de soubresauts qui ont façonné ses habitants en une population à l'hospitalité probablement unique au monde. Possédant en plus une Nature à l'incroyable beauté, l'Arménie est une invitation permanente au voyage.

Souvent comparé à la Suisse à cause de sa petite taille et de son enclavement, l'Arménie l'est également pour son aspect montagneux: 90% de cette république caucasienne est en effet située à plus de 1'000m d'altitude.

L'Arménie est aussi le premier pays à avoir adopté le christianisme comme religion d'état, et ce dès le début du 4^{ème} siècle. Ainsi, cathédrales, monastères et églises datant de cette époque et ayant été agrandis au fil du temps jalonnent ses 11 provinces. Les visiter revient à faire un saut à travers les âges.

Mais la richesse du pays ne s'arrête pas à ses lieux sacrés, ou ses autres reliques du passé, forteresses médiévales et caravansérails notamment, loin s'en faut. L'Arménie possède une nature fantastique et un relief torturé fait de gorges, hauts plateaux et sommets qui invitent à la balade. Et puis, l'Arménie est

un pays fortement rural où, dans certaines provinces, chacun possède un verger et produit confitures, fruits secs, vin maison ou vodkas aromatisées qui se dégustent en partageant grillades et salades.

C'est à la découverte de ces Arménie-là que nous vous invitons: l'Arménie du passé, et celle du présent, ancrée dans ce que sa terre rocailleuse offre à ses habitants qui vous accueilleront comme si vous étiez un membre de leur famille. Un pied dans l'Histoire, l'autre dans la réalité des villageois, le plus souvent agriculteurs, à la vie rythmée par les saisons.

LE VOYAGE

Pays de pierres: la légende veut que Dieu, après la création du monde, a déversé en Arménie son excédent de roches. De ces innombrables pierres, les Arméniens ont construits des édifices dont les vestiges, certains plusieurs fois millénaires, ne peuvent pas être manqués. Khor Virap, Noravank, Tatev. Amberd: monastères, églises, forteresses, l'Histoire transpire de leurs murs et l'atmosphère qui s'en dégage est magique et envoûtante.

Mais à côté de ces incontournables, une foule d'autres lieux invitent au passage, et parmi eux de simples villages, comme celui de Tsovazard, où personne ne se rend s'il n'y possède pas de famille.

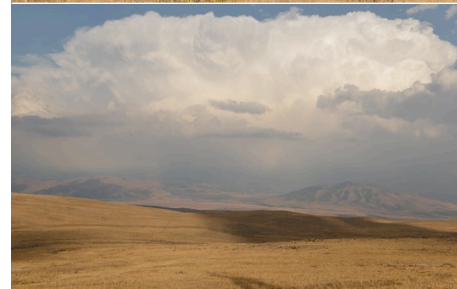
Le voyage que nous vous proposons, sorte de boucle qui part vers le Sud puis remonte au Nord du pays et s'achève en Aragatsoth, vaste province évidemment montagneuse, mélange l'exploration de certains de ces monuments emblématiques et de ces endroits inconnus ou oubliés. Il vous permettra en deux semaines de vous plonger dans une réalité souvent à mille lieues de la nôtre au fil de vos balades et de vos rencontres avec des Arméniens de tout horizon.

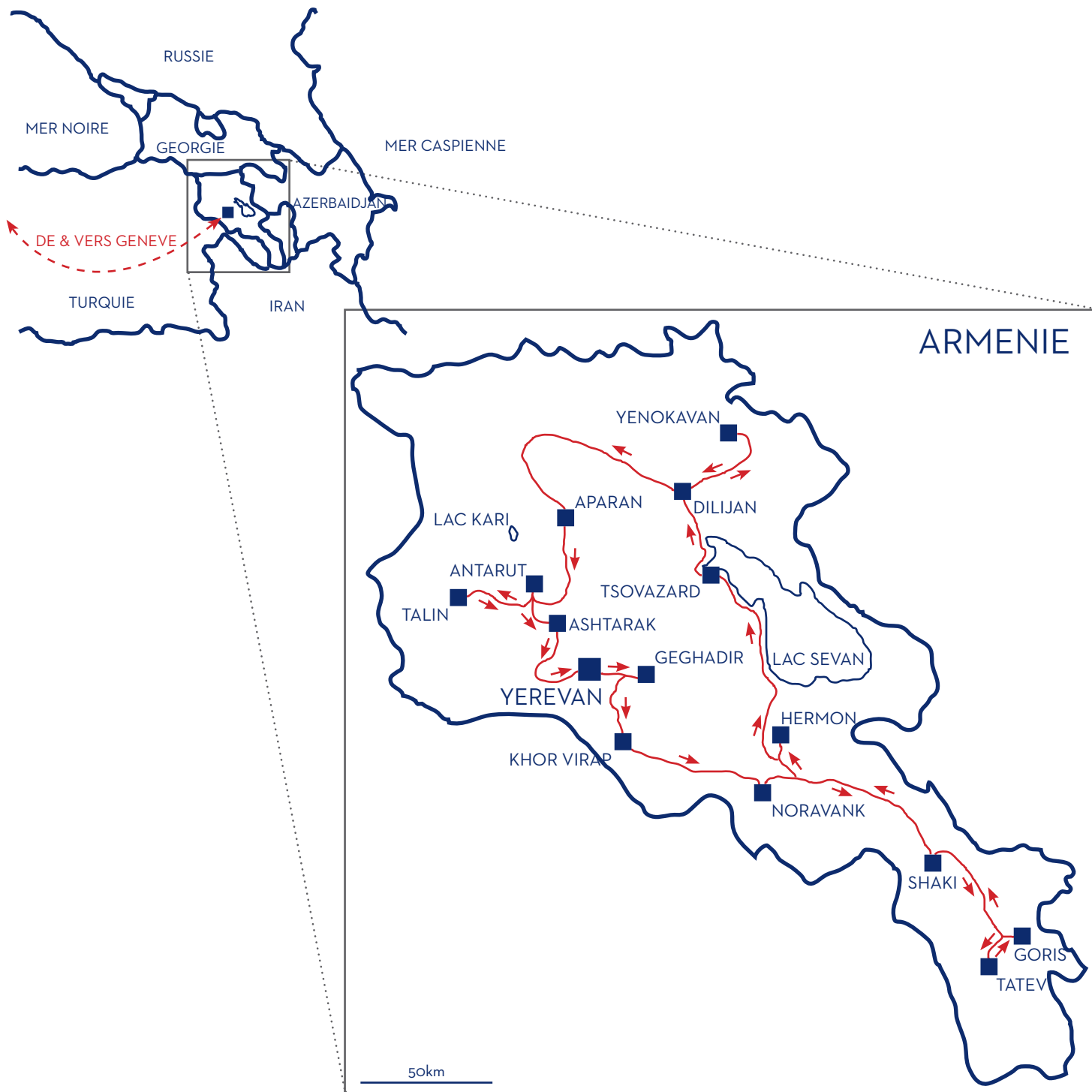
Nous n'avons bien entendu pas la prétention de vous faire voir et ressentir TOUTE l'Arménie, pour cela, il vous faudra revenir, mais de vous en distiller quelques bribes dont vous n'oublierez jamais les saveurs.

Voyage exclusif au départ de Genève pour les lecteurs de Terre&Nature.

LES POINTS FORTS

- Un itinéraire qui mélange lieux incontournables et visites inédites chez des particuliers ou dans des villages où peu s'arrêtent.
- Des balades quotidiennes pour vous immerger dans la réalité du pays et rejoindre certains vestiges devenus touristiques sans suivre les sentiers battus.
- Une plongée dans la culture et les traditions arméniennes perpétuées au fil des siècles.
- Des rencontres uniques avec des personnalités de différents horizons pour mieux comprendre l'Arménie et échanger à son propos: un journaliste, des moines, un apiculteur, un astrophysicien à la retraite, le président d'une commission électorale, un économiste...
- Des cours de cuisine traditionnelle arménienne que vous pourrez facilement reproduire chez vous au retour.
- Des lieux d'hébergement variés vous permettant de découvrir certains soirs la simplicité du quotidien d'un village et d'autres de vous reposer dans des établissements raffinés.
- Un groupe de 12 participants maximum.





LE VOYAGE JOUR PAR JOUR

JOUR	ITINERAIRE	LOGEMENT	REPAS
1	Genève-Yerevan	Messier 53 Hotel	-
2	Yerevan-Geghadir	Hye Landz Eco Village Resort	B-D
3	Khosrov Forest-Garni-Geghard-Geghadir	Hye Landz Eco Village Resort	B-L
4	Geghadir-Khor Virap-Noravank-Tatev	Chez l'habitant	B-L-D
5	Tatev-Khnzoresk-Goris	Yeghevnut Hotel	B-L
6	Goris-Karahunj-Shaki-Hermon	Lucytour Hotel Resort	B-L
7	Hermon-Smbataberd-Selim-Tsovazard	Chez l'habitant	B-L-D
8	Tsovazard-Sevanavank-Dilijan-Yenokavan	Apaga Resort	B-L
9	Yenokavan	Apaga Resort	B-L
10	Yenokavan-Saghmosavan-Ohanavan-Antarut	Amberd Hotel	B-L
11	Antarut-Amberd-Antarut	Amberd Hotel	B-L
12	Antarut-Garnahovit-Talin-Antarut	Amberd Hotel	B-L-D
13	Antarut-Ashtarak-Yerevan	Messier 53 Hotel	B-L
14	Yerevan	Messier 53 Hotel	B-D
15	Yerevan-Genève	-	-

B = petit-déjeuner • L = lunch • D = dîner



LE PROGRAMME DÉTAILLÉ

JOUR 1

Genève-Yerevan

Vol Genève-Yerevan. A votre arrivée en Arménie, vous serez accueillis par votre guide francophone et emmenés à votre hôtel pour un repos bien mérité.

Nuitée au Messier 53 Hotel.

JOUR 2

Yerevan-Geghadir

En fin de matinée, vous partirez à pied à la découverte d'une partie de la ville de Yerevan. Après avoir traversé Vernissage, le marché d'art traditionnel et d'objets anciens, notamment de l'époque soviétique (où vous aurez largement l'occasion de faire vos achats le dernier jour du voyage), vous rejoindrez l'impressionnant Square de la République. Vous visiterez alors le Musée d'histoire pour commencer à vous imprégner de cet incroyable pays qu'est l'Arménie. Vous vous arrêterez ensuite dans un atelier de tapis mergerian avant de poursuivre votre chemin via l'avenue Nord vers l'opéra puis Cascade, bâtiment à l'incroyable architecture qui abrite le centre d'arts contemporains Cafesjien. Vous prendrez alors votre repas de midi en compagnie de Mnatsakan Harutyunyan, journaliste, écrivain et fondateur et propriétaire de la chaîne de télévision Hrazdan TV. Avec lui, vous pourrez évoquer l'Arménie, son passé récent et son futur.

Après la visite du centre d'arts Cafesjien, vous partirez en direction du Hye Landz Eco Village Resort installé dans le paisible village de Geghadir où vous pourrez apprendre quelques rudiments de la cuisine traditionnelle arménienne dans l'ambiance familiale du Resort et goûter quelques spécialités produites sur place.

Nuitée et repas au Hye Landz Eco Village Resort.

JOUR 3

Forêt de Khosrov-Garni-Geghadir

Tôt le matin, vous partirez pour Garni puis vous rendrez en jeep à la réserve naturelle de la Forêt de Khosrov. Étendue sur près de 240km², elle n'est officiellement devenue une réserve qu'en 1958, mais a été créée au 4^{ème} siècle déjà par le roi Khosrov III. L'idée du roi était d'améliorer les conditions climatiques de la ville voisine d'Artashat et de protéger faune et flore. Il a notamment ordonné que des arbres y soient plantés. Aujourd'hui, la Forêt de Khosrov renferme plus de 1800 espèces de plantes et de nombreux animaux emblématiques (ours, loups, léopards des neiges, bouquetins, bédards, gypaètes barbus...).

La balade que vous effectuerez dans la réserve jusqu'au Temple de Garni (~2h30, 6-7km) vous permettra de découvrir une nature majestueuse et envoûtante. Vous suivrez d'abord la rivière Vedi avant de rejoindre la gorge de celle d'Azat et ses fantastiques orgues basaltiques. Votre marche s'achèvera avec la montée vers le temple hellénique païen de Garni, datant du 1^{er} siècle, unique en son genre en Arménie, et dédié au dieu du soleil Mithra.

Après la visite du complexe, vous dégusterez un magnifique repas fait de truites élevées dans une pisciculture locale, avant de partir au monastère de Geghadir. Taillé dans la pierre, le monastère aurait été édifié dès le 4^{ème} siècle puis agrandi au fil du temps. Son impressionnante église principale date du 13^{ème}. Au-delà d'un pur aspect religieux, il règne à Geghadir, comme dans tant d'autres lieux saints arméniens, une atmosphère assez impressionnante et chargée d'Histoire.

La découverte de Geghadir terminée, il sera temps de rentrer au Hye Landz pour y terminer la journée. Nuitée et repas au Hye Landz Eco Village Resort.



JOUR 4

Geghadir-Khor Virap-Noravank-Tatev

Longue journée en direction du Sud. Première halte au monastère de Khor Virap, où Saint Grégoire L'Illuminateur, qui a évangélisé l'Arménie et en fut plus tard le premier catholico (patriarche de l'Eglise arménienne), fut enfermé dans les tréfonds d'un cachot pendant plus de 12 ans au 4^{ème} siècle. Khor Virap est bâti au pied du Mont Ararat, emblème du pays mais aujourd'hui partie intégrante de la Turquie que l'on peut admirer si le temps le permet.

Vous poursuivrez alors votre route vers Noravank. Avant de rejoindre ce monastère du 12^{ème} siècle, vous effectuerez une balade (1h30) dans l'extraordinaire nature de la vallée, et savourerez en chemin un délicieux pique-nique pour votre repas midi. Vous pourrez ensuite tranquillement visiter le superbe site de Noravank et admirer le panorama environnant. En repartant du monastère, vous vous arrêterez à Trchunneri Karandzav (litt. Grotte des Oiseaux). Des recherches archéologiques débutées en 2007 y ont mis au jour différents objets attestant d'une production de vin datant de près de 6'000 ans, et la plus vieille chaussure de cuir de l'Histoire de l'humanité, du même âge et désormais exposée au Musée d'histoire de Yerevan. Les archéologues ont également découvert que la grotte a été habitée à différentes époques très éloignées dans le temps.

Après cette plongée dans la préhistoire, vous poursuivrez votre route vers le village de Tatev, qui surplombe le spectaculaire complexe monastique du même nom. En chemin, vous aurez la chance de découvrir d'incroyables paysages baignés par la lumière de fin d'après-midi. Arrivés à Tatev, vous pourrez profiter de la douceur du village ou du calme régnant au monastère à cette heure-là.

Nuitée et repas chez l'habitant.

JOUR 5

Tatev-Khndzoresk-Goris

Perché sur un plateau de basalte surplombant la rivière Vorotan et offrant une vue à couper le souffle sur les vallées et montagnes alentours, le complexe médiéval de Tatev a vu sa première église, Saint-Paul et Saint-Pierre, être construite au 9^{ème} siècle. Au fil du temps, d'autres structures ont été ajoutées, les fortifications datant, elles, du 17^{ème}. A son apogée, 600 moines vivaient et travaillaient à Tatev et l'endroit était mondialement connu notamment pour la qualité de son enseignement. Un moine vous fera visiter les lieux et pourra à la fois raconter le passé et le présent de Tatev, tout en partageant son expérience et son savoir,

Après la visite, vous partirez en direction de Khndzoresk. En chemin, vous ferez une halte pour admirer la vue depuis le poste de garde duquel les habitants de Tatev étaient avertis d'un danger imminent. Arrivés au nouveau village de Khndzoresk, vous marcherez vers l'ancien, fait de grottes naturelles ou taillées dans la pierre par l'homme. Ce village troglodyte date de plusieurs siècles et fut occupé jusque dans les années 50. Un pont suspendu relie désormais les deux flancs de Khor Dzor (litt. la Gorge Profonde) dont il tire son nom selon une des versions connues. Lors de votre balade, vous aurez la chance de visiter quelques grottes et surtout de prendre votre repas de midi dans l'une d'elle en compagnie de son propriétaire qui fait partie des derniers habitants à avoir vécu dans le village.

La découverte de Khndzoresk terminée, vous rejoindrez la petite ville toute proche de Goris. Vous aurez alors l'occasion d'aller visiter le musée dédié à Axel Bakounts, écrivain, traducteur et scénariste Arménien, dont les écrits critiques ont passablement dérangé le pouvoir de l'époque.

Nuitée et repas au Yeghevnut Hotel.



JOUR 6

Goris-Karahunj-Shaki-Hermon

Votre journée commencera par une visite du site mégalithique de Zorats Karer, plus connu sous le nom de Karahunj. Plus de 200 pierres en basalte sont installées à la verticale sur une surface de 3ha, certaines sont perforées de trous taillés par l'homme. Deux théories s'affrontent sur la fonction de Karahunj. Pour certains, le site serait un ancien observatoire destiné à suivre les mouvements des astres et à mesurer le temps, datant de 6 à 8'000 ans. On compare souvent Karahunj à Stonehenge, au Royaume Uni. Une étude récente a cependant remis en cause cette idée et considère le site comme une nécropole utilisée de l'âge du bronze (3 à 5'000 ans) à l'âge du fer (2 à 3'000 ans).

Votre route vous mènera ensuite à la cascade de Shaki où vous prendrez votre repas de midi, avant de rejoindre le petit village d'Hermon après avoir passé le col de Vorotan. Vous terminerez votre après-midi en profitant des infrastructures offertes par l'hôtel Lucy Tour (piscine, ping-pong, billard...).
Nuitée et repas au Lucy Tour Hotel Resort.

JOUR 7

Hermon-Smbataberd-Selim-Tzovazard

Avant l'aube, vous monterez à bord d'une jeep qui vous mènera à Smbataberd. Cette forteresse perchée à près de 2'000m et surplombant les vallées environnantes a été probablement érigée au 5^{ème} siècle puis fortifiée aux 9 et 10^{èmes}. La vue est à couper le souffle et l'atmosphère absolument magique. Vous admirerez le lever du soleil depuis la forteresse avant de tranquillement descendre à pied vers le village de Yeghegis (30-45min, ~3km) où vous prendrez un brunch après en avoir arpenté les ruelles et visité l'église Saint-Zorac, unique en son genre en Arménie.

Vous partirez alors pour les berges du lac Sevan via le col de Selim et le caravansérail éponyme datant du 13^{ème} siècle. Tout au long de votre route, vous pourrez admirer d'incroyables panoramas.

Vous rejoindrez enfin Tzovazard au bord du lac Sevan pour y découvrir le quotidien d'un village. Vous pourrez participer à la récolte de fruits dans les vergers ou simplement aller vous balader au bord du lac. En fin d'après-midi, vous participerez à un atelier cuisine pour préparer votre repas du soir.

Nuitée et repas chez l'habitant.

JOUR 8

Tzovazard-Sevanavank-Dilijan-Yenokavan

Au matin, vous partirez en bateau sur le lac Sevan en direction de l'île aux Goélands. Vous continuerez ensuite votre périple lacustre pour rejoindre la presque île où le complexe monastique de Sevanavank est installé depuis le 4^{ème} siècle. Les deux églises encore en activité, Saint-Astvatsatsin et Saint-Araketots, furent, elles, érigées au 9^{ème}. Vous monterez vers Sevanavank par la Maison des écrivains, lieu à l'étonnante architecture soviétique tranchant avec celle du monastère qui se distingue en arrière plan. Vous visiterez Sevanavank en compagnie d'un moine avec qui vous pourrez échanger à propos des lieux, de leur histoire et de son vécu.

Vous prendrez ensuite la route pour rejoindre Dilijan via le tunnel du même nom où votre repas de midi vous attendra. Après vous être rassasiés, vous aurez la chance de participer à une leçon de danses traditionnelles arméniennes et à une introduction à une cérémonie de mariage pour en découvrir les us et coutumes toujours appliqués de nos jours. Vous poursuivrez alors votre périple en direction de l'Apaga Resort installé à flancs de coteaux à Yenokavan.

Nuitée et repas à l'Apaga Resort.



JOUR 9

Yenokavan

En milieu de matinée, une marche d'environ 1h30 vous permettra de rejoindre les chutes de Lastiver. Votre repas de midi vous sera servi sur place et si le temps le permet et l'envie vous prend, vous pourrez vous baigner dans la rivière.

De retour au Resort, vous disposerez du reste de la journée comme bon vous semble, repos pour admirer la vue, balade à cheval, autre marche dans les alentours, tyrolienne...

Nuitée et repas à l'Apaga Resort.

JOUR 10

Yenokavan-Ohanavan-Antarut

Votre journée débutera par un long trajet en direction d'Aparan via les villes de Vanadzor et Spitak. Vous prendrez votre lunch dans un restaurant d'Aparan avant de poursuivre vers le monument dédié à l'alphabet arménien.

Non loin de là se dresse le village de Saghmosavan connu pour son monastère du 13^{ème} siècle construit au bord de la spectaculaire gorge de la rivière Kasakh. Après une brève visite des lieux, vous partirez à pied en direction d'Ohanavan (7.8km, ~2h) par un chemin qui longe la gorge puis file à travers les vergers. Arrivés à Ohanavan, vous découvrirez le magnifique monastère de Saint-Jean (Hovhannavank) dont une basilique date du 4^{ème} siècle, et quelques beaux Khatchkars (stèles) dans le cimetière adjacent. Le panorama sur le mont Arayiler depuis Hovhannavank est encore plus incroyable que celui de Saghmosavank.

Ashot Brukyan, économiste et financier à la retraite, vous recevra alors dans sa maison et son verger de pommes et de prunes pour échanger sur l'Arménie et vous initier à la confection de dolma (feuilles de vigne farcies) qui constitueront votre repas du soir. Vous rejoindrez ensuite Antarut pour y passer la nuit. Nuitée à l'Amberd Hotel.

JOUR 11

Antarut-Amberd-Antarut

Vous partirez à l'heure où le soleil se lève pour une petite marche (3.8km) qui vous mènera vers la forteresse d'Amberd (litt. le Fort des Nuages). Perchée sur un piton rocheux dominant toute la région, et donc permettant de contrôler, à l'époque, le passage d'une des routes de la soie dans la plaine de l'Ararat qu'elle surplombe, Amberd fut construite au 7^{ème} siècle puis transformée dans l'état qu'on la visite désormais au 13^{ème}. Après un petit-déjeuner léger, vous visiterez la forteresse et la chapelle en contrebas avant de partir dans la campagne des pieds du Mont Aragats retrouver un apiculteur qui y installe ses ruches chaque printemps. Il vous expliquera comment il extrait le miel que vous pourrez bien entendu goûter.

Le temps sera alors venu de déguster quelques assiettes de Khash, plat traditionnel et emblématique de l'Arménie, qui se cuit pendant des heures et s'accompagne de lavash (pain arménien) et habituellement de force vodka.

Après ce festin, vous aurez l'occasion d'aller découvrir le Lac Kari (3200m), littéralement Lac de Pierre à cause de sa température, et surtout la station météorologique installée juste à côté. Cette station fait partie d'un institut de physique créé en 1942 pour étudier les rayons cosmiques et fut la première du genre en URSS. Samvel Parsamyan, directeur des lieux pendant plus de nombreuses années, à la retraite depuis octobre 2016, vous y emmènera pour une plongée dans le monde scientifique de l'ère soviétique que vous n'oublierez jamais. Pour ponctuer cette longue et magnifique journée, vous pourrez profiter de la piscine, du sauna ou du hammam de l'hôtel Amberd avant de découvrir, si le cœur vous en dit, l'observatoire d'astrophysique du village voisin de Byurakan.

Nuitée et repas à l'Amberd Hotel.



JOUR 12

Antarut-Garnahovit-Talin-Antarut

Vous poursuivrez votre découverte de la vie très rurale d'Aragatsotn en vous rendant au village de Garnahovit perdu dans les montagnes à 2000m d'altitude, au bout de la route, juste à la frontière avec la province voisine de Shirak. Accompagnés de Hrach Tadevosyan, chef de la communauté, vous vous baladerez dans et autour de Garnahovit pour y observer le quotidien de ses habitants, vous plonger dans leur réalité, et visiter les petites églises du 13^{ème} siècle qui font leur fierté. Vous aurez l'occasion de traire des vaches et de participer à la confection de fromage. Vous en goûterez chez Hrach pendant le repas de midi que son épouse vous aura préparé. Avec lui, vous aurez l'occasion de discuter de son travail de chef du village et des contraintes que le climat engendre sur la vie de ses concitoyens, Après ce repas, vous vous rendrez à Dashtadem, au Sud de la petite ville de Talin, pour y visiter sa forteresse érigée au 10^{ème} et agrandie au fil du temps. Des inscriptions en calligraphie Kufi attestent du passage d'émissaires du sultan arabe d'Ani au 12^{ème} siècle. La vue sur la plaine et le petit monastère de Kristapori est splendide. La visite terminée, il sera alors temps de rejoindre la maison d'Hovhannes Harutyunyan, enseignant des affaires militaires à l'école et président de la commission électorale du district de Talin. En sa compagnie, vous pourrez évoquer l'Arménie en général, son système électoral, l'éducation, l'armée et entendre moult anecdotes savoureuses. Hovhannes produit également chez lui différentes eaux de vie, localement systématiquement appelées vodka, et il se fera une joie de partager avec vous ses secrets de fabrication, et bien entendu de vous faire goûter ses nectars lors du repas du soir que vous prendrez chez lui. Nuitée à l'Amberd Hotel.

JOUR 13

Antarut-Ashtarak-Yerevan

Pour votre dernier jour avant de retrouver la capitale, vous partirez à la découverte d'Ashtarak, ville paisible construite de part et d'autres de la rivière Kasakh dont vous en remontez la gorge à pied jusqu'à l'hôtel Ashtaraki Dzor. De là, vous vous rendrez chez le producteur de vins Alluria pour une dégustation de vins biologiques que vous savourerez avec votre repas de midi. Vous poursuivrez ensuite votre journée terroir dans une ferme de caviar arménien pour en découvrir les secrets. Il sera temps de rentrer à Yerevan où vous disposerez librement de votre fin d'après-midi, par exemple au SPA de l'hôtel, et de votre soirée. Nuitée au Messier 53 Hotel.

JOUR 14

Yerevan

En milieu de matinée, vous irez visiter le fascinant musée des manuscrits anciens de Matenadaran, aussi appelé Institut Mashtots du nom du créateur de l'alphabet arménien. Près de 20'000 manuscrits de toute origine y sont conservés. Après la visite, vous serez libres de découvrir davantage Yerevan (marché aux fruits secs, marché de Vernissage, Musée-Institut du Génocide Arménien, Musée Parajanov, mosquée bleue...) avant de partager un dernier repas et une dernière soirée ensemble et de rencontrer l'Archevêque de Kotayk Arakel Srbazan (si ses obligations ne l'ont pas emmené hors de l'Arménie), pour évoquer avec lui son pays. Nuitée au Messier 53 Hotel.

JOUR 15

Yerevan-Genève

Transfert à l'aéroport et vol pour Genève. Retour individuel.



PRIX

Sur demande, dégressif en fonction du nombre de participants (minimum 2, maximum 12 participants).

PRESTATIONS INCLUSES

- Vols internationaux en classe économique, taxes aéroportuaires et supplément kérosène
- Transferts, visites, entrées et excursions selon programme
- Nuitées en chambre double
- Repas tels que mentionnés (B = petit-déjeuner • L = déjeuner • D=dîner)
- Guide francophone durant toute la durée du voyage

NON COMPRIS

- Boissons
- Repas non mentionnés
- Dépenses personnelles
- Pourboires
- Activités non incluses (tour à cheval, tyrolienne, activités jour 14...)
- Assurance annulation/assistance obligatoire
- Changements de programme indépendants de notre volonté

QUAND PARTIR

De fin avril à fin juin, puis de début septembre à fin octobre, pour éviter les chaleurs et les foules de juillet-août

INSCRIPTIONS

Merci de nous envoyer par courrier ou courriel:

- le bulletin d'inscription ci-dessous rempli et signé
- la copie couleur de votre passeport (valable min. 6 mois à partir de la date de retour)

Vous recevrez alors une facture d'acompte correspondant à 30% du montant total du voyage à régler pour finaliser votre inscription.

VOYAGE DECOUVERTE • ARMÉNIE

Circuit de 15 jours

- Supplément chambre individuelle
- Supplément classe Business

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tél. mobile _____

E-mail _____

Assurance annulation/rapatriement

- Oui
- Non, j'en ai déjà une

Veillez prendre note de mon inscription pour moi-même, ainsi que pour:

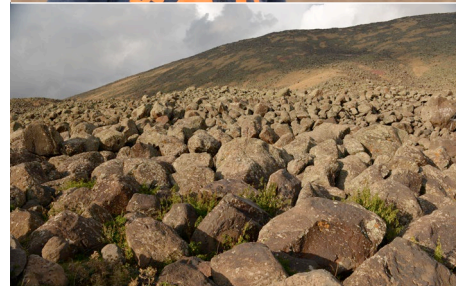
Nom _____

Prénom _____

Tél. _____

Date _____

Signature _____



INFORMATIONS PRATIQUES

Arménie

- Superficie: 29'743 km²
- Capitale: Yerevan
- Régime politique: République parlementaire
- Indépendance: 21 septembre 1991 (ex-République soviétique)
- Population: ~3mio (diaspora: ~8 mio)
- Monnaie: Dram (490 AMD ≈ 1 CHF)
- Langue: arménien
- Fuseau horaire: été • +2h, hiver • +3h

Formalités

- Obtention du visa à l'arrivée (gratuit)
- Passeport valable 6 mois après la date de retour

Santé

- Aucun vaccin requis
- Médicaments personnels
- Petite pharmacie de premiers secours

Argent

- ATM et bureaux de change dans toutes les villes
- Cartes de crédit acceptées dans les hôtels, en capitale dans les restaurants et boutiques

Communication

- Couverture, en roaming, dans tout le pays
- WIFI dans les hôtels

Divers

- Electricité: 230v, prises à deux fiches identiques à la Suisse
- Eau: potable partout (robinet, fontaines dans les lieux publiques...)

Climat

Continental, agréable au printemps et en automne, chaud l'été.

CONSEILS AUX VOYAGEURS

Même si l'Arménie est un pays stable et sans problèmes sanitaires majeurs, il peut être intéressant pour vous de prendre connaissance des consignes de sécurité et des informations relatives aux conditions de santé, climatiques et géologiques émises par la Confédération.

Vous pouvez consulter pour cela les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères sur <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/tratra/travel.html>, et les conseils médicaux de l'Office Fédéral de la Santé Publique (www.safetravel.ch).

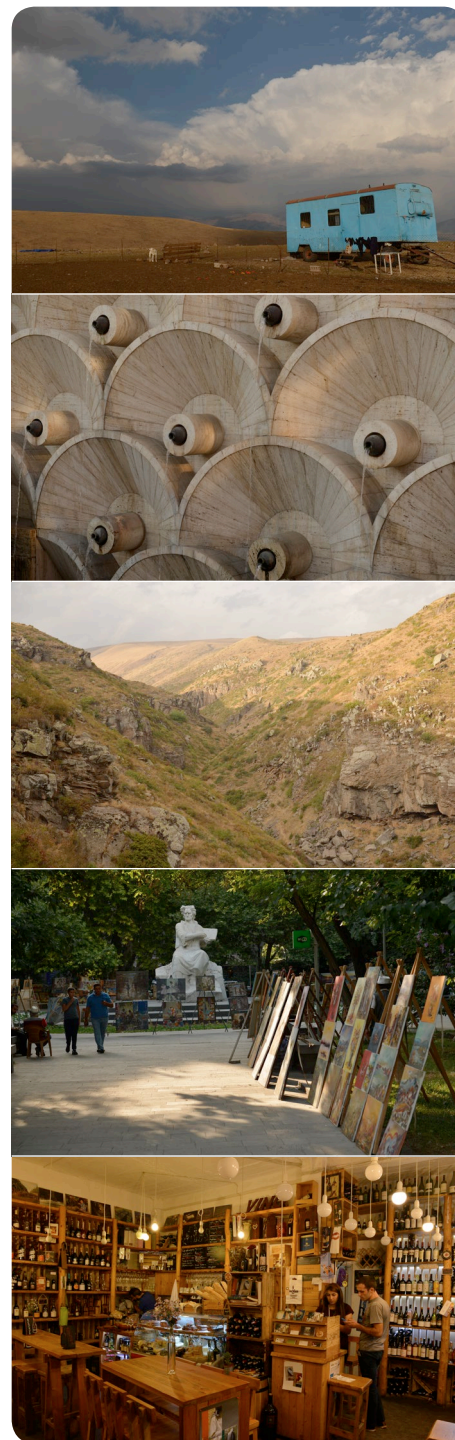
Nous vous suggérons également de vous inscrire au système Itineris mis en place par le DFAE (<https://www.itineris.eda.admin.ch/home/show>). Vous pouvez saisir sur cette plateforme Internet toutes les données vous concernant vous et vos voyages, des informations qui permettront au DFAE de mieux vous localiser pour vous contacter rapidement en cas de crise.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.



Rue de l'Est 16
2300 La Chaux-de-Fonds
T: +41 79 314 73 27
info@kasoartravel.com
www.kasoartravel.com



CONDITIONS GENERALES

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'arrangement de voyage proposé par la société Kasoar Travel Sàrl, cité ci-après KT, et vous prions de prendre connaissance des conditions de contrats et de voyage pour les voyages à forfaits et prestations particulières proposés par KT.

En votre qualité d'utilisateur des prestations proposées par KT, vous êtes désignés ci-après par « le voyageur », ce terme englobant tant le masculin que le féminin, le voyageur seul ou le groupe de voyageur si celui-ci comporte un seul interlocuteur vis-à-vis de KT.

1. Ce que règlent les présentes conditions générales de contrat et de voyage

1.1 Ces conditions générales de contrat et de voyage règlent les rapports juridiques entre le voyageur et KT en ce qui concerne les arrangements de voyages organisés par KT ou d'autres prestations offertes par KT. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

1.2 Les présentes conditions générales de contrat et de voyage ne s'appliquent pas aux voyages et prestations suivantes:

- Arrangements « vol seul » procurés par KT ; dans ces cas, ce sont les conditions générales de contrat et de transport des compagnies aériennes qui s'appliquent.
- Arrangements de voyage ou prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services non affiliés à KT mais proposés par KT ou par un de ses bureaux de réservation; les propres conditions de contrat et de voyage de ces prestataires s'appliquent. Dans ces cas, KT n'est pas partie au contrat et le voyageur ne peut dès lors pas se prévaloir des présentes conditions générales de contrat et de voyage.

2. Conclusion du contrat

2.1 Le contrat entre le voyageur et KT prend effet quand l'inscription du voyageur par écrit, par téléphone, sur présentation personnelle chez KT ou au bureau de réservation, est acceptée sans réserve. Dès ce moment, les droits et obligations qui découlent du contrat (y compris les présentes conditions générales de contrat et de voyage) prennent effet tant pour le voyageur que pour KT.

2.2 Les désirs particuliers du voyageur ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par KT ou par le bureau de réservation.

3. Prix et modalités de paiement

3.1 Prix

Les prix des arrangements de voyage sont indiqués dans les brochures, sur demande et sur le site internet de KT. Sauf disposition contraire, les prix des arrangements s'entendent par personne, en francs suisses (CHF), logement en chambre double, pour le nombre de participants stipulé.

Pour les modifications de prix, voir chiffre 5 ci-après.

3.2 Acomptes

Les acomptes suivants doivent être versés dès que KT ou le bureau de réservation a accepté sans restriction l'inscription du voyageur : un acompte par personne de 1/3 (un tiers) du prix du forfait, mais au minimum CHF 2000.- (deux mille francs). L'acompte doit être versé en espèces et contre quittance au bureau de réservation ou sur le compte bancaire de KT, indiqué par KT.

Si KT ou le bureau de réservation ne reçoit pas les acomptes dans les délais prescrits, KT peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon chiffre 4.3 ci-après.

3.3 Paiement du solde

Le solde du prix du voyage doit parvenir à KT ou au bureau de réservation au plus tard soixante jours avant le départ. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, KT peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon chiffre 4.2 ci-après. Sauf convention contraire, les documents de voyage seront remis ou envoyés au voyageur dès réception de la totalité du montant facturé.

3.4 Réservations à court terme

Si le voyageur réserve son voyage moins d'un mois avant la date de départ, le montant total de la facture devra être payé lors de la réservation.

3.5 Taxes de réservation; frais en cas de réservation à court terme

Si le voyageur désire réserver un arrangement terrestre (sans transport aller et/ou retour de Suisse), KT se réserve le droit de prélever une taxe de réservation de CHF 200.- (deux cent francs) par personne, au maximum CHF 500.- (cinq cent francs) par commande. La même réglementation vaut pour les séjours hôtel seulement jusqu'à sept nuitées.

Si le voyageur réserve son voyage moins d'un mois avant la date de départ, d'éventuelles démarches supplémentaires relatives à la confirmation de réservations auprès des hôtels, compagnies aériennes, etc., devront être effectuées par KT. Dans ce cas, tous les frais éventuels y relatifs (téléphone, télécopie, télex ou télégrammes) pourront alors être facturés au voyageur.

3.6 Participation aux frais de votre réservation pour conseils et réservations

L'attention du voyageur est attirée sur le fait que KT ou le bureau de réservation du voyageur peut percevoir, en sus des prix mentionnés dans les brochures, une participation aux frais pour conseils et réservations.

4. Conditions d'annulation et de modification

4.1 Généralités

Si le voyageur décommande (annule) le voyage ou désire modifier le voyage réservé, il doit en faire part personnellement ou par lettre recommandée à KT ou au bureau de réservation. Dans ce cas, les documents de voyage déjà reçus doivent être retournés simultanément à KT ou au bureau de réservation.

4.2 Frais de dossier

En cas d'annulation, de modification ou de cession de la réservation de voyage par le voyageur, il est perçu une somme de CHF 300.- (trois cent francs) par personne, au maximum CHF 800.- (huit cent francs) par commande, à titre de frais de dossier (voir également chiffre 4.3 ci-après).

Ces frais de dossier ne sont pas couverts par l'assurance obligatoire des frais d'annulation (voir chiffre 11 ci-après).

4.3.1 Frais d'annulation

Si le voyageur annule son voyage, ou si le voyageur demande quelque modification et/ou changement de réservation que ce soit, KT se réserve le droit de prélever, en plus de la taxe d'établissement de dossier (chiffre 4.2 ci-avant), une indemnité calculée comme due en pour cent du prix forfaitaire (voir ci-après). Ces conditions sont également applicables lors de modifications du voyage planifié.

Conditions d'annulation pour tous les forfaits:

- jusqu'à 60 jours avant le départ: 10% du prix du forfait
- 59 - 30 jours avant le départ: 30% du prix du forfait
- 29 - 16 jours avant le départ: 60% du prix du forfait
- A partir de 15 jours avant le départ: 100% du prix du forfait

Une arrivée tardive au départ de l'avion, une non-présentation au départ du voyage, ou une présentation avec des documents de voyage non en règle ne donne droit à aucun remboursement.

En cas de défaut d'enregistrement du voyageur au lieu de départ du voyage aérien à forfait, il sera retenu 100% du montant du voyage.

L'assurance annulation et de voyage n'est jamais remboursable quelle que soit la date d'annulation. La réception de la déclaration du voyageur au bureau de réservation fait foi pour déterminer la date de l'annulation ou du changement. Si la déclaration a lieu un samedi, un dimanche ou un jour férié, le jour ouvrable consécutif fait foi.

4.3.2 Frais d'annulation particuliers

Certains voyages comprennent des séjours hôteliers dans des établissements qui appliquent leurs propres conditions d'annulation qui peuvent différer des conditions de KT. Dans ce cas, ce sont ces dernières qui seront prises en compte et appliquées.

4.4 Assurance frais d'annulation

Dans les cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation sont pris en charge par une assurance frais d'annulation, pour autant que le voyageur ait conclu une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance. Si le voyageur n'a pas encore conclu une assurance frais d'annulation, il a la possibilité d'en conclure une auprès de KT ou du bureau de réservation au moins 30 jours avant le départ.

4.5 Voyageur de remplacement

Si le voyageur est obligé de renoncer à son voyage, il a la possibilité de céder sa réservation à une personne tierce. Le voyageur de remplacement doit accepter le contrat aux conditions stipulées. Il doit en outre satisfaire

aux exigences particulières du voyage (état de santé, etc.) et aucune prescription légale ou disposition officielle ne doit s'opposer à sa participation. Pour certains voyages, il n'est pas possible, compte tenu des conditions de transport particulières, de modifier la réservation ou, le cas échéant, seulement jusqu'à une date déterminée.

Un voyageur de remplacement est en général agréé après accord avec KT ou le bureau de réservation et suivant les possibilités d'organisation de KT (délai d'obtention de visas, de permis spéciaux, établissement de nouveaux documents, etc.).

Les frais de dossier (chiffre 4.2 ci-avant) et les autres frais supplémentaires éventuels sont à la charge du voyageur et à la charge du voyageur de remplacement en fonction des démarches effectuées pour l'un ou pour l'autre. Si un voyageur de remplacement souscrit au contrat, le voyageur et lui sont solidairement responsables du paiement du prix du voyage.

KT fera savoir au voyageur dans un délai approprié si le voyageur de remplacement proposé peut participer au voyage. Un examen du cas (qui peut demander plusieurs jours en haute saison) s'avère notamment nécessaire pour les voyages impliquant des critères spéciaux.

Si le voyageur désigne trop tard le voyageur de remplacement ou s'il ne peut pas prendre part au voyage en raison des critères du voyage, des dispositions officielles, des prescriptions légales, etc., la défection du voyageur sera considérée comme une annulation officielle (chiffres 4.2 et 4.3 ci-avant).

5. Modifications apportées aux prospectus, aux prix, aux transports

5.1 Modifications antérieures à la conclusion du contrat

KT se réserve expressément le droit de modifier avant la réservation du voyageur les indications du prospectus, la description des prestations, les prix figurant dans les prospectus et tarifs. Le cas échéant, KT ou le bureau de réservation du voyageur lui signalera ces modifications avant la conclusion du contrat.

5.2 Modifications de prix postérieures à la conclusion du contrat

Il est possible, dans certains cas exceptionnels, que le prix convenu doive être majoré. Les augmentations de prix peuvent intervenir après:

- a) une augmentation ultérieure à la confirmation du coût des transports (y compris du prix du carburant) ;
- b) l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement, etc.) ;
- c) une modification considérable des taux de change ;
- d) des hausses de prix consécutives à des mesures officielles (TVA, taxes gouvernementales, etc.).

Si le coût des prestations comprises dans le voyage augmente, il peut être répercuté sur le voyageur et le prix du voyage est augmenté en conséquence. KT appliquera l'augmentation de prix au plus tard quinze jours avant le départ. Si la hausse dépasse 10%, le voyageur peut exercer les droits stipulés sous chiffre 5.4 ci-après.

5.3 Modifications du programme ou changements sur le plan des transports, intervenus entre la réservation et la date de départ

Si des frais imprévus ou inévitables ou si des motifs de sécurité l'exigent, KT se réserve le

droit de modifier, dans l'intérêt du voyageur, le programme du voyage ou certaines prestations convenues (par ex. logement, mode de transport, compagnies aériennes, heures de vol, itinéraire, etc.). KT fera son possible pour proposer au voyageur des prestations de qualité équivalente en remplacement. KT informera le plus rapidement possible le voyageur de tels changements et de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Droits du participant au voyage en cas de modification du programme ou des prix après la conclusion du contrat

Si des modifications de programme ou de certaines prestations convenues modifient de façon notable un élément essentiel du contrat ou si la hausse de prix dépasse 10%, le voyageur dispose des droits suivants:

- a) Il peut accepter la modification du contrat ;
- b) Il peut résilier par écrit le contrat dans les cinq jours suivant la réception de la communication de KT et le prix du voyage déjà versé lui sera remboursé immédiatement ;
- c) Il peut faire savoir à KT dans les cinq jours suivant la réception de la communication de KT qu'il désire participer à l'un des voyages de remplacement de qualité équivalente proposés. KT fera de son mieux pour lui soumettre un voyage qui lui convienne. Si le voyage de remplacement est moins cher, la différence de prix lui sera remboursée. S'il est plus cher, seule la moitié de la différence avec le prix convenu initialement lui sera facturée.

A défaut de nouvelles de la part du voyageur sur la base des alinéas b) et c) ci-avant KT admettra que le voyageur accepte l'augmentation de prix, la modification du programme ou le changement de certaines prestations convenues (le cachet de la Poste suisse faisant foi pour le délai de cinq jours).

6. Annulation du voyage par KT, empêchement de voyage, interruption du voyage

6.1 Annulation pour des raisons imputables au voyageur

KT est en droit d'annuler le voyage si, par ses actes ou ses omissions, le voyageur lui en donne un motif valable. KT lui remboursera dans ce cas le prix du voyage déjà payé, toute autre prétention de la part du voyageur étant exclue. Les frais d'annulation selon chiffres 4.2 et suivants et toute autre prétention en dommages-intérêts demeurent réservés.

6.2 Nombre minimum de participants

Certains voyages proposés par KT (par ex. voyages en groupe) impliquent un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. Si le nombre de personnes inscrites pour le voyage est inférieur au nombre minimum de participants requis, KT peut annuler le voyage au plus tard quinze jours avant la date de départ fixée. Dans ce cas, les droits du voyageur sont ceux mentionnés sous chiffre 5.4 ci-avant, toute autre prétention à l'encontre de KT étant exclue.

6.3 Cas de force majeure, grèves

Des cas de force majeure (catastrophes naturelles, épidémies, troubles sociaux, etc.), des dispositions prises par les autorités ou des grèves peuvent contraindre KT à annuler le voyage. Le cas échéant, KT en informera le voyageur le plus rapidement possible. Si le voyage est annulé, KT s'efforcera de proposer au voyageur un voyage de remplacement de qualité équivalente. Si le voyageur participe au voyage de remplacement, le prix déjà payé sera imputé sur le prix du voyage de remplacement et une éventuelle différence de prix lui sera remboursée. Si le voyageur ne souhaite pas participer au voyage de remplacement, le prix du voyage déjà payé lui sera remboursé.

Toute autre prétention de la part du voyageur est exclue. (Pour la manière de procéder, voir chiffre 5.4 ci-avant).

6.4 Annulation du voyage par KT pour d'autres motifs

KT a le droit d'annuler le voyage pour d'autres motifs. Le cas échéant, le voyageur en sera informé aussi rapidement que possible et il pourra faire valoir ses droits conformément au chiffre 5.4 ci-avant.

7. Modifications du programme, défaut de prestations au cours du voyage

7.1 Si une modification du programme intervient au cours du voyage, affectant notablement une partie du voyage convenu, KT bonifiera au voyageur une différence éventuelle entre le prix convenu du voyage et celui des prestations fournies.

7.2 Si une partie importante du voyage est annulée ou si le voyageur refuse pour des raisons majeures les modifications du programme prévues pour pallier à cette suppression, le guide de voyage KT, l'agence locale de KT ou le prestataire l'aideront à organiser son rapatriement. KT bonifiera au voyageur la différence entre le prix payé pour le voyage et celui des prestations fournies.

7.3 Si le programme du voyageur doit être modifié, transformé ou interrompu pendant qu'il voyage, pour des raisons non imputables à KT telles que des problèmes météorologiques ou climatiques, catastrophes naturelles, (par ex, impossibilité de mener à terme un trekking à cause d'un tremblement de terre ou d'une éruption volcanique), grèves, manifestations, guerres, etc., KT ne sera en aucun cas tenu pour responsable et le voyageur ne pourra prétendre à aucun remboursement de KT. Le guide de voyage KT, l'agence locale de KT

ou le prestataire feront tout leur possible pour trouver une solution de remplacement équivalente, ceci sans garantie. Toute autre prétention en dommages-intérêts se réglera d'après le chiffre 10 ci-après.

8. Interruption prématurée du voyage

Si le voyageur est obligé d'interrompre le voyage prématurément pour un motif quelconque, le prix de l'arrangement de voyage ne pourra pas lui être remboursé.

Dans les cas urgents (par ex. maladie ou accident de l'intéressé, maladie grave ou décès d'un proche parent), le guide du voyage, l'agence locale de KT ou le prestataire de services aideront le voyageur dans la mesure du possible à organiser son retour prématuré. A ce propos, l'attention du voyageur est attirée sur les conditions de l'assurance frais d'annulation conseillée et des frais de rapatriement (voir chiffre 11 ci-après).

9. Réclamation de la part du voyageur

9.1 Réclamation et demande d'assistance

Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si le voyageur subit un dommage matériel imputable à KT, il a le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide de KT, à l'agence locale de KT ou au prestataire une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié gratuitement.

9.2 Le guide de KT, l'agence locale de KT ou le prestataire de services s'efforceront de faire le nécessaire dans un délai approprié au voyage. Si aucune aide n'est apportée dans un délai approprié au voyage, ou si elle s'avère impossible ou insuffisante, le voyageur doit se faire confirmer par écrit les défaillances invoquées ou le dommage subi, ainsi que le défaut d'aide, par le guide de KT, l'agence locale de KT ou le prestataire. Le guide de KT, l'agence locale

de KT ou le prestataire sont tenus d'établir un rapport écrit sur les faits et de consigner la réclamation ; ils ne sont toutefois pas habilités à reconnaître des prétentions quelconques en dommages-intérêts.

Ce qui précède constitue une condition indispensable pour que le voyageur puisse ultérieurement faire valoir sa réclamation et rend possible en outre, dans la plupart des cas, de remédier au défaut dénoncé.

9.3 Intervention personnelle

Si aucune aide n'est apportée au voyageur dans un délai approprié au voyage et s'il ne s'agit pas d'un défaut mineur, le voyageur a le droit de remédier lui-même à la défaillance. Les frais qu'il aura dû assumer lui seront remboursés dans le cadre des prestations convenues à l'origine (catégorie d'hôtels, moyens de transport, etc.), moyennant justificatifs, et cela sous réserve du dépôt par le voyageur d'une réclamation contre la défaillance avec demande de confirmation écrite (chiffres 9.1 et 9.2 ci-avant). (Pour le montant des dommages-intérêts se référer au chiffre 10 ci-après).

9.4 Comment faire valoir ses prétentions envers KT ?

Si le voyageur désire se prévaloir de défauts, demander des remboursements ou des dommages-intérêts de KT, il doit adresser sa réclamation par écrit au siège de la société KT dans les trente jours suivant son retour. La réclamation devra être accompagnée de la confirmation du guide de KT, de l'agence locale de KT ou du prestataire, ainsi que des justificatifs éventuels.

10. Responsabilité de KT

10.1 Généralités

KT indemnisera le voyageur de la valeur des prestations convenues qui n'ont pas ou mal été fournies, ou des dépenses supplémentaires du voyageur, dans la mesure où le guide de KT, l'agence locale de KT ou le prestataire n'ont pu offrir sur place une prestation de remplacement de qualité équivalente. (Pour le montant des prétentions, voir chiffre 10.2.4 ci-après).

10.2 Limitation et exclusion de responsabilité

10.2.1 Conventions internationales

Si des conventions internationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, KT est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

10.2.2 Exclusion de responsabilité

Conformément au chiffre 6 ci-avant, KT n'assume aucune responsabilité envers le voyageur lorsque l'exécution imparfaite du contrat est imputable aux causes suivantes:

- a) Manquements de la part du voyageur avant ou durant le voyage ;
- b) Manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat ;
- c) Cas de force majeure ou événement que KT, le bureau de réservation ou le prestataire, malgré toute la diligence requise, ne pouvaient pas prévoir et/ou contre lesquels ils ne pouvaient rien. Dans ce cas, toute obligation à dommages-intérêts de KT est exclue.

10.2.3 Dommages corporels, accidents, maladies

KT répond des dommages corporels, décès, blessures et maladies découlant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, pour autant que les dommages soient consécutifs à une faute de KT ou de ses prestataires de services.

Les dispositions des conventions internationales demeurent réservées (chiffre 10.2.1). Il est à noter que KT ne peut en rien être tenu responsable d'accidents ou dommages intervenant lors d'activités "extrêmes" comme la spéléologie, le canyoning, le rafting, la descente en rappel, l'escalade (y compris aux arbres) ou tout autres activités reconnues comme telles par l'assurance RC de KT, même sous assistance ou supervision d'un guide de KT ou d'un prestataire de services. Si ce genre d'activités sont effectuées, le voyageur y prend part à ses propres risques et périls.

10.2.4 Dommages matériels

La responsabilité de KT est limitée au montant du prix du voyage au maximum pour les dommages matériels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence grave ou qu'il résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 6 ci-avant.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

10.3 Programmes en option au cours du voyage

Outre le programme de voyage convenu, il est éventuellement possible de s'inscrire au cours du voyage à des manifestations, des activités spéciales ou des excursions locales non prévues au programme KT. Il n'est pas exclu que de telles manifestations ou excursions comportent certains risques. Le voyageur assume

seul la responsabilité de décider de participer à de telles manifestations ou excursions et les risques qui pourraient en découler. Les présentes conditions générales du contrat et de voyage s'appliquent aux manifestations et excursions organisées par KT. Si ces manifestations et excursions sont organisées par des tiers et si le guide de KT ou l'agence locale de KT ont simplement agi en qualité d'intermédiaires, le voyageur ne peut pas s'en prévaloir.

11. Assurances

L'assurance-annulation est conseillée pour tout arrangement de sept jours ou plus. Elle s'applique lorsque le voyage doit être annulé ou retardé parce qu'un assuré ou une personne le touchant de près tombe malade, est victime d'un accident ou décède (les justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autres attestations officielles sont indispensables), en cas d'endommagement des biens de l'assuré, de cas de force majeure, de grèves ou de troubles de tout genre au sens de l'article 6 ci-avant. Les frais de dossier ne sont pas couverts.

La responsabilité des entreprises de voyage, de transport et d'aviation est limitée, c'est pourquoi il est recommandé de conclure une assurance complémentaire à l'assurance annulation obligatoire couvrant la perte ou le vol des bagages, les accidents, les maladies, les frais spéciaux de sauvetage et de rapatriement, etc.

12. Prescriptions d'entrée, de visa et de santé

12.1 Le voyageur trouvera les indications concernant les prescriptions de passeport et d'entrée dans la publication du voyage. Elles sont valables pour les citoyens suisses. Les citoyens des autres pays doivent se renseigner auprès de KT ou de leur bureau de réservation ou du consulat compétent pour connaître les dispositions qui leur sont applicables.

12.2 Le voyageur est personnellement responsable de l'établissement ou de la prolongation des documents de voyage, ainsi que de la demande de visa(s) nécessaire(s). Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que le voyageur est de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation sont applicables.

12.3 Les voyageurs sont personnellement responsables de l'observation des prescriptions d'entrée, de santé et de devises. Le voyageur est tenu de vérifier avant le départ s'il emporte bien avec lui tous les documents requis.

12.4 KT rend attentif le voyageur au fait qu'en cas de refus d'entrée dans le pays, les frais du voyage de retour sont à sa charge. KT attire aussi expressément l'attention du voyageur sur les dispositions légales qui sanctionnent les importations de marchandises et les autres importations interdites.

13. Reconfirmation des billets d'avion

Le voyageur est personnellement responsable de l'éventuelle reconfirmation du vol de retour pour les voyages non accompagnés. La documentation de voyage lui donne les indications utiles. L'absence de reconfirmation peut entraîner la perte du droit au transport, dont les coûts supplémentaires éventuels seraient à charge du voyageur.

14. Voyageur seul – chambre individuelle

KT ne peut donner aucune garantie en ce qui concerne les chambres individuelles pendant les circuits ou les randonnées étant donné qu'elles n'existent qu'en nombre restreint dans beaucoup d'hôtels. Si aucune chambre individuelle n'est disponible, malgré une confirmation en ce sens de l'hôtel, le voyageur a le droit de demander à KT le remboursement de supplément pour chambre individuelle déjà payé. Si le voyageur voyage seul et que KT ne lui trouve pas de partenaire pour la chambre ou la tente, une chambre ou tente individuelle lui sera attribuée, moyennant un supplément de prix correspondant.

KT signale que les chambres individuelles n'offrent pas toujours le même confort que les chambres à deux lits, malgré des suppléments de prix parfois sensibles.

L'aménagement intérieur d'une chambre individuelle ne correspond souvent pas à celui des chambres pour deux personnes. Au surplus, une chambre individuelle peut être moins bien située dans le complexe hôtelier qu'une chambre double.

15. Ombudsman

15.1 Avant de soumettre un litige à un tribunal, le voyageur doit s'adresser à l'ombudsman indépendant du secteur des voyages. L'ombudsman s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre le voyageur et KT ou l'agence de voyages auprès de laquelle le voyageur a effectué sa réservation.

15.2 Adresse de l'ombudsman

Ombudsman de la Fédération suisse des agences de voyages, case postale 383, CH-8034 Zürich
www.ombudsman-touristik.ch

16. Droit applicable et for

16.1 Seul le droit suisse est applicable aux rapports juridiques KT et ses partenaires contractuels.

16.2 Pour tous litiges relatifs à l'interprétation ou l'exécution des contrats passés avec KT, le for juridique est au lieu du siège de la société.



KASOAR
TRAVEL

Rue de l'Est 16
2300 La Chaux-de-Fonds
T: +41 79 314 73 27
info@kasoartravel.com
www.kasoartravel.com